

Ruhengeri , le 21 Juin 1958
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

Handwritten initials

(¹) N° A/1551/AI.14

TRANSMIS copie pour information à
-Monsieur le Greffier du Tribunal du Mwami à NYANZA

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

Monsieur le Résident du Ruanda
à

Requête NTAKIYE

K I G A L I

Monsieur le Résident,

Handwritten mark

Faisant suite à votre lettre 3178/AI du 10 juin j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai interrogé Ntakiye.

Cet interrogatoire au cours duquel l'intéressé s'est contredit à plusieurs reprises ne laisse la nette impression qu'il n'a jamais versé les frais qu'il prétend avoir versé. Aucune quittance ne lui fut par ailleurs délivrée et il n'existe pas de souche d'une quittance qui lui aurait été délivrée à l'époque (juillet 57).

Il est certain que Ntakiye veut obtenir une révision, qu'il l'a demandée trop tard et qu'il essaie maintenant de faire croire qu'il l'a demandée à temps.-

L'Administrateur de Territoire.-
DE MAN.J.

Handwritten signature

Ruhengeri

4021

(¹) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.